

Certificat FSEA

Animer des sessions de formation pour adultes
FFA-BF-M1

Augustin Berset

né le 02.09.1981

a participé au module «Animer des sessions de formation pour adultes / FFA-BF-M1» du 30.01.2015 au 11.07.2015 et a rempli toutes les conditions de certification le 06.11.2015.

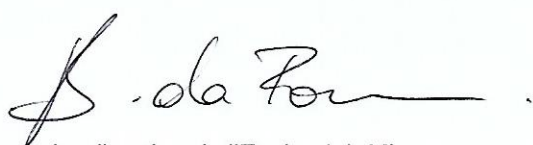
Spécification de l'évaluation des compétences:

Visite de cours - démonstration pratique documentée : "Le corps humain" Cours de français aux requérants d'asile

Courte séquence d'enseignement Respiration, relaxation et nettoyage nasal

Projet collectif: Le guide du "parfait" formateur

Zurich et Fribourg, le 10 novembre 2015



La direction de l'Ecole-club Migros



La direction coordination des Ecoles-clubs/Centres de loisirs



Ce certificat modulaire est reconnu par les associations responsables CIFA / FSFE / FSEA et leur "Système modulaire Formation des Formateurs (FdF)" illimité à partir de la date de réussite de l'évaluation des acquis modulaires comme certification partielle pour le brevet fédéral de formateur/formatrice. La durée, les objectifs d'apprentissage, les contenus et l'évaluation des acquis répondent aux exigences et aux directives de la Centrale suisse des modules 'ModuQua' et de la Commission Assurance qualité du brevet fédéral de formateur/formatrice. Le certificat modulaire 1 correspond au certificat FSEA Niveau I. No de reconnaissance : CH200122-M1-M5-AKV-256. Le module correspond à 13.5 points ECTS.

klubschule
école-club
scuola club

MIGROS

Contenu de la formation

Le module « Animer des sessions de formation pour adultes » des Ecoles-clubs comporte 14 jours de séminaire en groupe (91 heures), l'évaluation des compétences : « Courte séquence d'enseignement », « Projet collectif » et « Visite de cours - démonstration pratique documentée », et au minimum 165 heures de travail individuel.

Les domaines thématiques sont les suivants :

- Apprentissage et personnalité
- Didactique et méthodologie
- Groupes et gestion de groupes y compris la communication

Compétence opérationnelle et compétences

En fin de formation, les participant/es au module « Animer des sessions de formation pour adultes » sont capables, dans leur domaine professionnel spécifique, de préparer, d'animer et d'évaluer des sessions de formation destinées à des adultes sur la base de concepts, de plans de formation et de supports didactiques donnés.

- Appliquer les objectifs globaux, l'approche andragogique et d'autres directives institutionnelles à ses sessions de formation.
- Concilier les objectifs et les contenus donnés avec les conditions cadres et les besoins des groupes spécifiques d'apprenant-e-s.
- Formuler les objectifs de séquences de formation, et vérifier les acquis par des méthodes appropriées.
- Planifier des séquences de formation sur la base de critères liés à la formation d'adultes et motiver ses choix de méthodes, également par rapport à la matière et au domaine professionnel spécifiques.
- Planifier la démarche didactique et méthodologique de manière à favoriser la participation active des apprenant-e-s.
- Donner, sur la base de critères définis, des retours formatifs aux apprenant-e-s quant à leurs progrès.

Conditions de certification

Les conditions suivantes sont requises pour la certification :

- attestation de pratique dans le domaine de la formation (au moins 2 ans et 150 heures de travail avec des groupes d'adultes)
- preuve d'une collaboration active à la formation, notamment d'une participation régulière aux séminaires (au moins 80 %)
- visite de cours: préparation et réalisation d'une séquence d'enseignement dans son propre contexte pratique, évaluation personnelle et évaluation par le formateur/la formatrice (démonstration pratique documentée).
- documentation relative à un projet collectif (objectifs, démarche, résultats) et réflexion individuelle (processus d'apprentissage personnel et conséquences pour l'activité ultérieure)
- préparation et réalisation d'une courte séquence d'enseignement dans le groupe du séminaire et réflexion à ce sujet